

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S

SÉANCE DU 4 MARS 2024

DEPARTEMENT

Haute-Garonne

De la commune de FLOURENS

Séance du 4 mars 2024

Nombre de conseillers

En exercice 13

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 mars à 18h30

Présents 11

Le CCAS de cette commune, régulièrement convoqué,

Procurations 1

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du CCAS de la Mairie
sous la présidence de M Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE, Président.

Votants 12

Date de la convocation : 26/02/2024

Date d'affichage de la convocation : 28/02/2024

Date d'affichage de la délibération : 15 MARS 2024

Etaient présents : M. Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE, M. Didier CORTES, Mme Bernadette FAURÉ, M. Philippe ARRUÉ, Mme Martine NOËL, M. Pierre NAVARRO, Mme Isabelle DICIANNI, Mme Nicole DUCOUSSO, Mme Marie-Claire LABÉDAN, Mme Josette MARTINS, Mme Josette NOËL.

Ont donné procuration :

Madame Monique ROUTABOUL a donné procuration à Monsieur Didier CORTES.

Absente :

Madame Aurore MERVILLE-COMET.

Mme Bernadette FAURÉ a été nommée secrétaire de séance.

Délibération 2024-03 Demande d'aide sociale n°1

Exposé

Monsieur le Président indique qu'une administrée en difficulté financière sollicite une aide pour des retards de loyer.

Ce retard s'élève à 907 €.

Il est proposé que la prise en charge soit effectuée à hauteur de 907 € soit le montant du retard en question.

Décision

Oui cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil d'Administration

DÉCIDE :

D'approuver la prise en charge de 907 € précédemment présentée,

La délibération est adoptée à :

12

VOIX POUR
ABSTENTION
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 06/03/2024

La secrétaire de séance,
Bernadette FAURÉ



Le Président,
Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE


